

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANSM  
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Décision DG n° 2016-240 du 16 août 2016 portant habilitation d'un inspecteur  
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

NOR : AFSM1630677S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2016-239 du 16 août 2016 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, est habilité à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont le nom suit: Mme Cécile CAMINADE, docteur en pharmacie.

#### Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 août 2016.

*Le directeur général,*  
DR D. MARTIN